

Notes sur les cliniques mutualistes de Grenoble.

Cette note a été rédigée par Jérôme Alexandre¹, en juin 2019. Initialement destinée à compléter l'information des élus territoriaux d'ADREA Mutuelle de la section Alpes Dauphiné Isère, cette note explique les liens entre 3 acteurs de l'Union Mutualiste de Gestion du Groupement Hospitalier Mutualiste (UMGGHM) qui gère 3 cliniques, des Laboratoires d'Analyses, des Centres Dentaires, et divers autres centres. Ces 3 acteurs sont :

- ADREA Mutuelle, qui a décidé seule de la vente des cliniques Mutualistes
- La MFI-SSAM (Mutualité Française Isère – Services de Soins et d'Accompagnements Mutualistes)
- Un société Civile Immobilière la SCIMI

Quelques points techniques pour commencer.

ADREA Mutuelle est engagée dans 2 Unions Mutualistes sur l'Isère :

- L'UMG GHM d'une part,
- La Mutualité Française de l'Isère d'autre part.

ADREA possède des parts dans la société civile immobilière, la SCIMI.

ADREA Mutuelle est donc partie prenante des 3 organes qui participent à l'UMGGHM. Ce n'est pas sans conséquences sur la gestion des cliniques.

ADREA Mutuelle

ADREA Mutuelle est née de la volonté des quelques administrateurs au début des années 2000 de créer, à partir la Mutuelle CCM et d'autres Mutuelles des départements voisins, une grande Mutuelle pour mettre en commun des leurs réserves, et satisfaire aux durcissements des lois, tant européennes que Françaises, sur leur solvabilité, c'est-à-dire la possibilité de répondre aux engagements que les Mutuelles ont pris en acceptant les cotisations de leurs adhérents. Ces durcissements s'expliquent en outre par l'apparition de nouvelles maladies, et du coût de plus en plus élevé des soins. C'est ainsi que de nombreuses petites Mutuelles ont disparu, absorbées par des plus grandes. Parallèlement, la représentation des adhérents dans les assemblées générales s'est diluée dans des représentations par délégation. Il est en effet impossible d'organiser une assemblée générale de 1 million d'adhérents, comme pour ADREA Mutuelle. L'Assemblée générale d'ADREA est composée de 197 délégués, représentant 1 097 149 personnes protégées. Son conseil d'Administration est de 24 membres. Si j'étais au conseil d'administration au début des années 2000, je n'y suis plus depuis les premières fusions....

La démocratie dans les Mutuelles s'est donc peu à peu estompée, il n'y a plus un homme une voix comme autrefois, et bien souvent, la voix du président est la voix de la Mutuelle. Bien que j'aie demandé un extrait du Conseil d'Administration censé débattre de cette vente, je n'ai rien vu. Les échos que j'en ai eus ne font état d'aucune question, aucun débat.

L'UMGGHM (Union Mutualiste pour la Gestion du Groupe Hospitalier Mutualiste)

L'UMGGHM a été créée en 2008, de la fusion de différentes Unions Mutualistes.

L'UMGGHM gère aujourd'hui le GHM, la Clinique de Chartreuse, des Centres Externes, avec des consultations gynéco, ouvert sur l'amont de Grenoble (de Meylan jusqu'à Pontcharra), qui sert d'entrée à la Maternité, un laboratoire d'analyses médicales multi sites (la Verpillière, Villefontaine, et celui de la clinique Mutualiste²), ainsi que deux centres dentaires et un centre d'information, en partenariat avec les autorités de tutelles et le département, essentiellement tourné vers les jeunes femmes.

¹ . Jérôme Alexandre était jusqu'au 1^{er} Juillet 2019 2^{ème} Vice-président de la MFI-SSAM, et administrateur de l'UMGGHM. Le président d'ADREA Mutuelle n'a pas souhaiter renouveler ses mandats aux Assemblées Générales de ces organismes le 1 juillet 2019.

² Les labos de la Verpillière et de l'Isle d'Abeau ont été créés par la MFI-SSAM, il y a une bonne trentaine d'année. Les labos ont été tenus de faire un certain nombre de B, ou de se regrouper. L'UMGGHM a pu racheter auprès de la MFI-SSAM ces 2 labos, à un prix nettement inférieur à celui qu'aurait été la cession de ces 2 labos au privé.

Sans le souci qu'a créé l'annonce de la cession des activités du GHM le 21 février 2019, nous aurions pris les décisions qui s'imposent sur le sujet des centres dentaires qui restent déficitaires, faute de pouvoir trouver des chirurgiens-dentistes.¹

C'est l'UMGGHM qui gère le tout. Son Conseil d'Administration est composé de 10 administrateurs, 6 venant d'ADREA et 4 de la MFI-SSAM. Parmi les administrateurs de l'UMGGHM venant de la MFI-SSAM, il faut citer, outre la MGEN, la Mutuelle SCHNEIDER, qui a fourni de nombreux outils et équipements au GHM. On verra ci-dessous le pourquoi de cette répartition 6 ADREA 4 MFI-SSAM.

L'UMGGHM gère le GHM et les autres centres.

Le GHM (*Groupement Hospitalier Mutualiste*)

Le GHM est un établissement qui regroupe la clinique Mutualiste, (la "Mut" comme disent les Grenoblois), la clinique d'Alembert, qui est ce qui reste de la Clinique des Bains, et le centre Daniel Hollard, premier centre privé à but non lucratif de Cancérologie du département. Il est aujourd'hui le 2^{ème} acteur sanitaire du territoire. Il a le statut d'ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif). Depuis 60 ans, il représente une alternative à l'hospitalisation publique, sans dépassement d'honoraires à la charge des patients. Le financement est le même que l'hôpital public, et il assure les mêmes services et les mêmes valeurs que l'hôpital public:

- ✓ Égal accès à des soins de qualité pour tous ;
- ✓ Permanence de l'accueil de jour comme de nuit, éventuellement en urgence ;
- ✓ Continuité des soins tant durant l'hospitalisation qu'à l'issue de celle-ci, en s'assurant notamment que les patients disposent des conditions d'existence nécessaires à la poursuite de leur traitement, et à défaut, en les orientant vers des structures prenant en compte la précarité de leur situation ;
- ✓ Adaptation, afin d'assurer aux patients les soins les plus appropriés ;
- ✓ Offre de soins préventifs, curatifs ou palliatifs.

Le GHM emploie 1080 personnes, et 200 médecins dont la moitié est libérale et l'autre salariée.

Une des difficultés du GHM vient du statut des médecins intervenant dans les cliniques, notamment la présence de médecins ou chirurgiens libéraux, autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires. Le GHM est l'un des 3 établissements en France sous cette difficulté. La loi Santé a prolongé pour 3 ans encore ce statut. L'origine de ce statut vient du rachat de la Clinique des Bains, au milieu des années 2000. Mais le coût des praticiens libéraux et des praticiens salariés tend à se rapprocher, d'autant plus que le départ des praticiens libéraux est remplacé autant que cela puisse se faire, par des praticiens salariés. En 2018, les dépassements d'honoraires pris en charge par le GHM représente à peu près 3M€, somme qu'il faut rechercher dans les économies de gestion.

Le GHM n'a pas de Conseil d'Administration. (le GHM est géré par l'UMGGHM)

La MFI-SSAM (*Mutualité Française Isère Services de Soins et d'Action Mutualistes*)

La MFI-SSAM est la représentation dans le département de l'Isère de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et des Mutualistes, en fonction du nombre de chefs de familles des Mutuelles du département. Elle gère un certain nombre d'établissements autour de 4 pôles :

- Les personnes vulnérables
- Le Handicap
- Les personnes âgées
- L'Habitat et l'Insertion des jeunes

En tout, 34 établissements.

Et bien sûr, d'autres projets novateurs, comme les services "EHPAD hors les murs", télémedecine, service mobile bucco-dentaire....

Voici, extrait du rapport annuel 2017 (je n'ai pas encore le rapport annuel 2018)² ce que fait la MFI-SSAM.

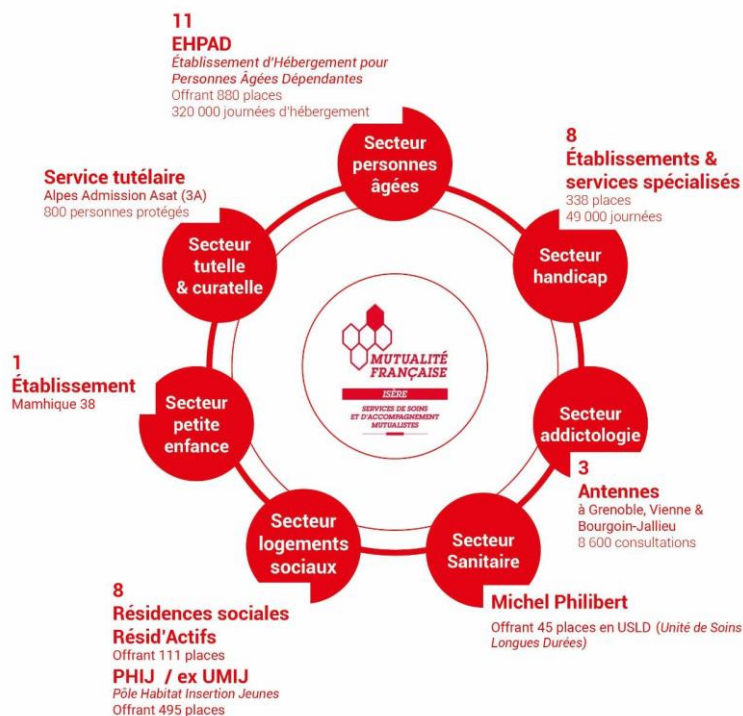
¹ Il est question (fin 2019) de céder ces centres dentaires à la MFI-SSAM.

² Ce texte est écrit début juin 2019

Elle emploie 1200 personnes, 980 équivalents temps pleins.

Elle est en relation avec les autorités départementales, (Conseil départemental) et les autorités de tutelle (ARS par exemple)

S'il y a eu des regroupements et des changements dans quelques structures, le nombre de salarié a peu varié en 2018.



Son budget est à l'équilibre en 2018 (le résultat 2015 était de – 1 700 K€)

Il faut souligner que dans un esprit de cohérence de l'action mutualiste, d'économies de gestion et de lisibilité par rapport à nos partenaires et aux Autorités, nous avons choisi d'élire le même Président : Christian JARRY qui a demandé à Mme BOURGEOIS, directrice générale de l'UMGGHM, d'assurer la direction générale des deux unions, UMGGHM et MFI-SSAM. Monsieur Christian Jarry a annoncé en octobre 2018 sa volonté de laisser sa place à la fin des assemblées générales de juillet 2019 des deux Unions.¹

La SCIMI

La SCIMI (Société Civile Immobilière de la Mutualité de l'Isère) est la société civile immobilière créée bien avant 2008 par la Mutualité de l'Isère pour permettre la création de la construction de la Clinique Mutualiste. Elle est censée porter les murs du GHM. Elle a été créée dans ce seul but : porter les murs et aider le développement du GHM. Sont laissées à la charge des établissements les aménagements, les mises aux normes, et les taxes foncières.

Le GHM ne s'est pas fait en un jour, mais petit à petit. Les bâtiments B, et d'autres, ont été achetés ou construits par le GHM.

La volonté des gérants historiques de la SCIMI a été de rassembler, dans un même organisme, les constructions utilisées par le GHM. En ce sens, les rachats par la SCIMI des différents bâtiments utilisés par la clinique correspondent à la volonté stratégique d'unification de la propriété des murs.

¹ Le timing de l'annonce de la vente tient sûrement compte de ce fait : Mr Jarry parti, c'est un opposant à la vente des cliniques de moins au conseil d'administration.

Cette volonté stratégique a été portée par Jacques Viallet, alors président d'ADREA Mutuelle, et l'un des acteurs majeurs, avec en opérationnel Jacques Février, récemment licencié par ADREA Mutuelle ... à quelques années de la retraite !

Il faut noter que jusqu'au milieu des années 1990, la CCMHIA devenue ensuite Mutuelle CCM, puis ADREA MUTUELLE ALPES DAUPHINE était en froid avec l'Union Départementale et que le réchauffement des relations a pris appui sur les sujets hospitaliers en particulier. Dans cette époque, ADREA Mutuelle avait pu négocier la reprise de l'agrément de diffusion des garanties du MUTEX¹ auparavant confié à la MFI-SSAM. Il apparaissait alors normal, pour la communauté mutualiste Iséroise, comme de plus ADREA est le porteur de part majoritaire (46,56%), de laisser à ADREA la majorité au conseil d'administration de l'UMGGHM. Cette majorité, acceptable si l'on se trouve entre gens de bonne foi, partageant un sens de l'intérêt général des mutualistes et des populations, devient insupportable si elle est manipulée selon un seul intérêt. Inscrite dans les statuts de l'UMGGHM, cette majorité est de 6 administrateurs pour ADREA Mutuelle, et 4 pour la MFI-SSAM au conseil d'administration, et 14 déléguées pour ADREA Mutuelle versus 6 pour MFI_SSAM à l'assemblée générale.

Le président BROTHIER est venu expliquer le 29 mai 2019 aux élus locaux d'ADREA Mutuelle la situation du GHM, en présentant des documents que même les administrateurs de l'UMHGGM n'ont pas vu, malgré les décisions qu'ils ont eu à prendre² ou qu'ils auront à prendre). Dans ces documents, les rachats par la SCIMI des murs paraissent être des aumônes faites à l'UMGGHM pour lui permettre d'équilibrer ses comptes En effet tous les murs des cliniques n'ont pas toujours été dans les actifs de la SCIMI.

Ci-dessous l'extrait des documents présentés³ lors de notre réunion du 29 mai, page 4, et qui concerne les relations SCIMI/UMGGHM (la ligne en jaune se rapporte à la page précédente du document présenté)

Evolution du résultat de la Clinique du GHM en k€

source: rapports de gestion	réel 2008	réel 2009	réel 2010	réel 2011	réel 2012	réel 2013	réel 2014	réel 2015	réel 2016	réel 2017
Clinique GHM (dt EHPAD)	2 472	2 358	-3 934	-1 266	-1 313	-953	-4 547	-2 681	-1 788	

- 2008: recapitalisation de la SCIMI à hauteur de 2,3M€ (dont 1,8 par ADREA)
- 2009 et 2010: abandon de loyers par la SCIMI pour 2,4 millions
- 2009 et 2010: prise en charge de 1 million de travaux par la SCIMI
- 2009: la SCIMI rachète le bâtiment B de la clinique des Eaux Claires pour 3,1M€ (produits exceptionnels dans la compta du GHM)
- 2009: ADREA rachète au GHM les locaux du cabinet dentaire de Meylan pour 235k€ (produits exceptionnels dans la compta du GHM)
- 2018: la SCIMI abandonne la refacturation de la taxe foncière pour 600k€

L'histoire vraie en est un peu différente !

Il n'est pas mentionné dans ce petit tableau la plus-value réalisée par ADREA (et non par la SCIMI) sur la vente des murs de la Clinique des Bains, à hauteur de 13 M€ alors qu'elle aura coûté ... 2 M€. Ces murs avaient fait initialement l'objet d'un rachat par le biais d'une société anonyme immobilière (SAI). Et il est sans doute très facile de retrouver, dans les apports d'ADREA MUTUELLE ALPES DAUPHINE au moment de la fusion, ces éléments.

¹ MUTEX est l'organisme de prévoyance de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). MUTEX gère des contrats de prévoyance tels que indemnités journalières, assurances décès, assurance invalidité ou dépendance.

² Le président d'ADREA Mutuelle, venu au CA de l'UMGGHM le 21 février 2019 présenter son projet de cession, n'a fourni aucun document au conseil d'administration, et n'en a, au 3 juin 2019, toujours fourni aucun. Il s'est contenté d'un affichage sur écran tellement petit qu'il était illisible, et que, malgré mes remarques, nous n'avons pu avoir de copie.

³ Les documents présentés n'ont pas été laissés aux élus, je suis allé le chercher sur l'extranet ADREA Mutuelle. Depuis le mois de septembre 2019, bien qu'officiellement encore élu, je n'ai plus accès à cet extranet.

Si je fais le compte, en groupant ADREA et SCIMI (et pourtant vous aurez compris que la SCIMI n'est pas ADREA), j'ai donc 9.635 M€ de sorties, et 13 M€ de rentrées. Soit 3.365 M€ au bénéfice de d'ADREA et de SCIMI. On est donc très loin des soi-disant subventions versées par ADREA à l'UMGGHM.

Il n'est pas plus mentionné que ces rachats ont une contrepartie : des loyers.

Par ailleurs, il n'apparaît nullement dans les comptes d'ADREA de versements de subventions à l'UMGGHM. La réaction d'une élue territoriale, telle qu'elle est notée dans un compte rendu de réunion de février 2019 "*Une élue territoriale ajoute qu'il est sans doute temps de casser une logique de subvention et d'apporter une gestion plus rigoureuse*" ne peut provenir que d'une présentation inexacte des choses. Les propos de Denis Philippe, président de la section territoriale Alpes Dauphine Isère d'ADREA Mutuelle, sont donc inexacts, et pour le moins incomplets. Et je propose que vous interrogiez les équipes du GHM qui sont, depuis 5 ans, engagées dans un plan de redressement pour leur parler de rigueur de gestion...

Aujourd'hui, le gérant de la SCIMI, propriétaire des murs, est E. Gorgiotti, ancien Directeur Général Adjoint de la mutuelle ADREA à Grenoble. Il a, lors de la réunion de section territoriale du 24 avril, déclaré être pour la vente des activités du GHM. Il a été coopté à la demande d'ADREA Mutuelle lors du CA de l'UMGGHM le 21 février 2019. La SCIMI est certes propriétaire des murs. Mais pas de... l'activité ! C'est comme si le propriétaire de votre logement en location s'arrogeait le droit de disposer de vos biens, et de la façon dont vous habitez votre logement. C'est comme si le propriétaire de votre logement avait droit de regard sur la façon dont vous l'habitez. Depuis le 1er juillet 2019, il est le nouveau président de l'UMGGHM. Il est à la fois représentant du propriétaire des murs, responsable légal du GHM, et favorable à la cession des cliniques...

La SCIMI a été créée pour soutenir le GHM et ses cliniques. ADREA n'en a que 46.59% des parts. Ses résultats sont consolidés dans les comptes d'ADREA et rentrent donc dans les fonds propres d'ADREA. Les résultats de la SCIMI ne peuvent qu'être excédentaires : en 2020, les emprunts seront terminés, ce sera devenu une machine à cash. P. Brothier n'hésitera pas à la vendre ! Il a clairement exprimé que si le repreneur voulait également acheter les murs, il les vendrait. Et ce, en faisant fi des autres mutuelles engagées !

La SCIMI dégage aujourd'hui près de 2M€ de résultat, et en affecte 680 K€ à la rémunération des porteurs de part. En 2018, elle a pris en charge la taxe foncière pour permettre au GHM de faciliter son objectif de redressement, ce qui ne l'a pas empêchée de verser 680 K€ aux porteurs de parts.

Pour vous donner une idée, voici un extrait de l'AG de la SCIMI de 2018 portant sur l'exercice 2017 :

"3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 1 950 741,93 Euros :

- Aux autres réserves : 1 271 243,48 Euros

- En dividendes : 679.498,45 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 88. 534,00 Euros

- Autres réserves : 15 205 520,37 Euros

*Situation nette **15 294 054,37 Euros**"*

On nous dit aussi que l'endettement de l'UMGGHM est insupportable. Il n'est pas constitué de dettes pour payer le fonctionnement, mais de dettes d'investissements : le renouvellement des équipements, les travaux de gros entretien, qui normalement incombent au propriétaire des murs mais qui sont assurés par le GHM, ce qui explique le loyer jugé anormalement bas par Brothier versé au propriétaire, la SCIMI.

Je vous propose ce petit tableau comparatif que j'ai reconstitué à partir des éléments présentés dans divers CA de l'UMGGHM, ou recueillis dans des comptes rendus d'AG.

Ce tableau montre en parallèle les fonds propres et les dettes de l'UMGGHM et de la SCIMI.

En K€	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
GHM	2 358	-3 934	-1 266	-1 313	-993	-4 547	-2 681	-1 788	-94
Cabinets Dentaires	-29	42	-68	192	-34	-17	255	-101	-249
Centre planification Eaux Claires (CEPF)	-41	-17	-30	-19	-51	-47	-125	-122	-0
Centre Consultation du Grésivaudan	-53	-114	-99	-110	-125	-144	-303	-328	-335
Laboratoires	440	445	395	382	503	126	-33	223	86
Clinique Chartreuse									55
Résultats Nets Comptables	2 675	-3 578	-1 068	-868	-700	-4 629	-2 887	-2 116	-537
CUMUL UMGGHM	5 931	2 353	1 285	417	-283	-4 912	-7 799	-9 915	-10 452
<i>dont cumul UMGGHM</i>	4 830	896	-370	-1 683	-2 676	-7 223	-9 904	-11 692	-11 786
Fonds propres UMGGHM	30 831	27 253	26 185	25 317	24 617	19 988	17 101	14 985	14 448
Endettement GHM	17 663	15 437	13 551	11 741	18 283	17 294	18 299	19 917	20 248
Resultats SCIMI	651	1 493	1 604	1 722	1 782	1 477	1 833	1 950	1 421
Rémunération porteurs de parts			658	658	555	560	680	680	680
Fonds propres SCIMI	10 810	11 645	12 591	13 655	12 543	13 460	14 702	15 974	16 035
Fonds propres consolidés (SCSIMI+UMGGHM)	41 641	38 898	38 776	38 972	37 160	33 448	31 803	30 959	30 483
Endettement SCIMI	15 877	14 844	13 768	12 637	12 520	11 234	10 502	10 484	8 985
Endettement SCIMI + GHM	33 540	30 281	27 319	24 378	30 803	28 528	28 801	30 401	29 233
Ratio Endettement/fonds propres	81%	78%	70%	63%	83%	85%	91%	98%	96%

Encadrés en rouge, les chiffres présentés par P. Brothier à la section territoriale ADI du 29 mai, auxquels sont ajoutés 2018, encadrés en noir les chiffres de la SCIMI et mes comparaisons.

Ce tableau montre que l'endettement de la SCIMI diminue, du fait du remboursement des emprunts qui arrive bientôt à son terme. Celui de l'UMGGHM augmente, du fait des gros travaux d'entretien. Ce qui revient à dire que l'endettement du GHM + de la SCIMI reste à peu près stable sur la période, même si l'un augmente et l'autre diminue, compte tenu des charges de propriétaire qui pèsent sur l'UMG GHM. En fait, si la SCIMI avait joué son rôle de propriétaire, les Cliniques n'auraient pas supporté les gros travaux.

Et on peut se poser la question : à quoi servent ces réserves de la SCIMI, hors de l'objet initial de la SCIMI ?

Et la question que personne n'aborde : qui a constitué les fonds propres de l'UMG GHM en 2008 ? A-t-on seulement recapitalisé l'Union lors de l'achat de la Clinique des Bains (dont la vente a généré la plus-value que l'on sait) ?

Ce que reproche P. Brothier aux administrateurs de l'UMGGHM

Toujours sur le GHM, P. Brothier reproche d'avoir acheté la clinique de Chartreuse et la villa Béhar, ainsi que le tènement immobilier de l'ancien GRETA. (ce que Brothier appelle les "9 appartements").

Achat de la Clinique Chartreuse.

Nous essayons d'acheter cette clinique depuis plus d'une dizaine d'année, car il y a un enjeu stratégique. Elle est une porte d'entrée du Pays Voironnais vers les cliniques Mutualistes de Grenoble. Une trentaine de médecins du GHM y travaillent, et elle est engagée dans un projet de reconstruction avec l'Hôpital de Voiron¹ qui aurait créé, à nos portes, le principal concurrent du GHM, aspirant les filières de soins qui existent aujourd'hui entre la Clinique et le GHM, notamment en cancérologie. Fallait-il ne rien faire au risque de voir le CHU ou un concurrent privé mettre la main dessus et récupérer notre activité ?

Une autre élue territoriale demande pourquoi nous l'avons achetée, alors que nous étions, selon Patrick Brothier, endettés jusqu'au cou, ? Est-ce que l'on peut penser raisonnablement que les banques auraient prêté l'argent de cet achat si la situation de l'UMGGHM était aussi catastrophique que Brothier le prétend ? Assurément non.

Achat de ce que Brothier appelle les "9 appartements".

Brothier nous a affirmé qu'il a fait « casser » la vente. En réalité, il a demandé au Président du GHM de sursoir à la signature de ce projet. Ne pas signer serait une erreur stratégique majeure. En effet, vous savez qu'à Grenoble

¹ L'hôpital de Voiron est depuis cet automne intégré au CHUGA, et les pourparlers avec la Clinique de Chartreuse ont cessé.

la pression foncière est énorme. Il restait un tènement immobilier, juste au nord de la clinique d'Alembert, de l'autre côté de la rue Raspail, occupé par une villa et les anciens locaux du GRETA. Après d'âpres discussions avec les propriétaires, la Ville de Grenoble, le prix est devenu abordable. Et le GHM a besoin de locaux pour accueillir des consultations. C'était l'occasion de rassembler en un lieu des locaux que par ailleurs nous louons dans d'autres secteurs de Grenoble, faute de place dans l'existant, notamment pour les consultations des médecins des cliniques. Le projet permettait de construire des cabinets de consultation, pour lesquels le GHM loue aujourd'hui à l'extérieur, et un parking, dont les revenus auraient assuré pratiquement le remboursement des emprunts. Une fois encore, les établissements financiers prêteurs nous auraient-ils accompagnés sur ce projet, s'ils l'avaient jugé exorbitant par rapport à l'état financier du GHM?

Je suppose qu'un autre promoteur se fera une joie de récupérer ce qui échappe ainsi au GHM. Le repreneur éventuel du GHM appréciera ...

Le frein au développement du GHM réside aujourd'hui dans l'étroitesse de ses murs et c'est dans ce même souci que nous avons fait construire il y a 3 ans le bâtiment administratif, les murs des cliniques n'étant pas extensibles, sur l'emplacement à l'angle des rues Dr l'Hermitte et D'Alembert. Le propriétaire de ce bâtiment administratif est la SCIMI

Un plan de redressement qui fonctionne

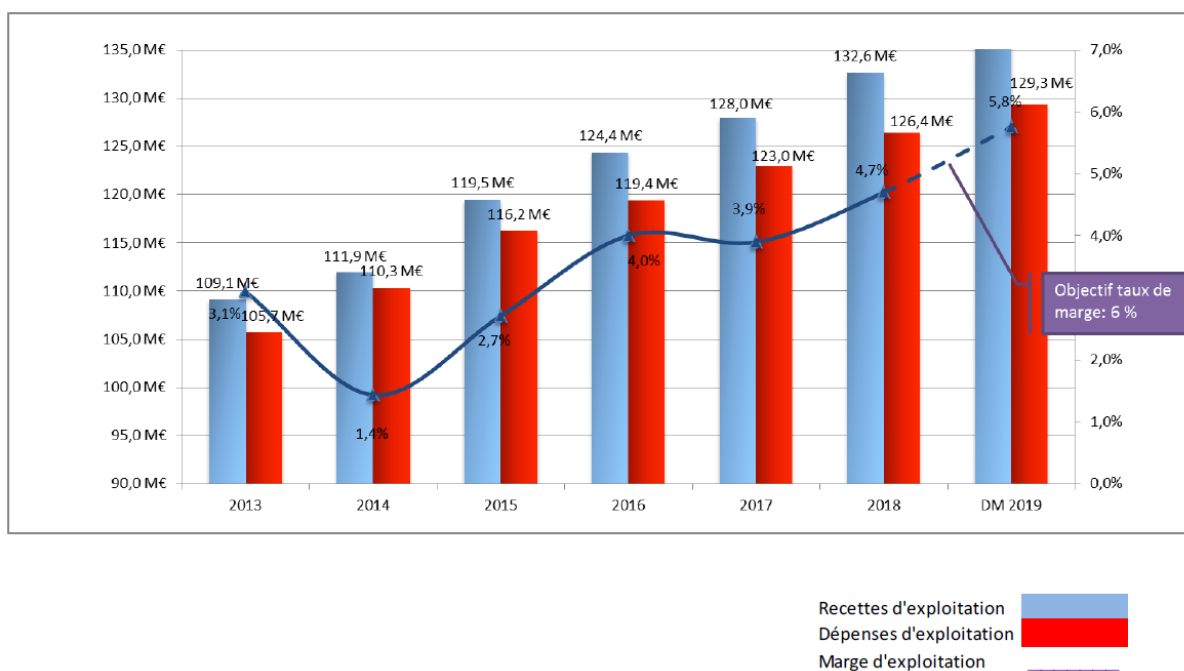
Grâce à l'action énergique du Président Jarry et de la Directrice Générale, Madame Bourgeois, et grâce à l'implication du personnel attaché à la valeur mutualiste de son action, le plan de redressement a permis au GHM d'arriver à l'équilibre en 2018. Certes, cet équilibre est fragile, et cette fragilité est renforcée par les remous créés par l'annonce de la cession qui démotivent et inquiètent le personnel, médical et non médical.

Cet équilibre est atteint par plusieurs facteurs. D'abord la rigueur budgétaire : Recherche et mise en application de toutes les sources d'économie possibles, telles que la restauration, le blanchissage, les achats groupés, la mise en commun de ressources et de partenariat avec la MFI, la renégociation des gros contrats biomédicaux, la réorganisation des établissements, la limitation contractualisée des dépassements d'honoraires pour certains praticiens libéraux, ...

Ensuite, la relance de l'activité (cancérologie, gériatrie, urgences, ...)

Et bien sûr, tout cela dans le maintien du statut d'ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif), c'est-à-dire sans reste à charge pour le patient et en défendant les missions de service public qui nous sont chères, à nous. Sans doute faudrait-il demander à P. Brothier s'il a fait calculer l'impact sur le reste à charge et les coûts du risque, pour ADREA et les autres mutuelles, d'un abandon du statut d'ESPIC du fait du projet de cession à un opérateur privé lucratif, reste à charge et dépassements d'honoraires qu'il leur appartiendra alors de rembourser.

Oui, le retour à l'équilibre est plus long que prévu. Il faut cependant savoir que, chaque année, les pouvoirs publics nous « amputent » de près d'1M€, entre autre par la baisse récente des tarifs accordés aux ESPICS, inférieurs au tarifs de l'hôpital public. Nous aurons donc eu un an de retard...



Ce graphique montre l'évolution du taux de marge, qui doit être d'environ 6% pour équilibrer les comptes. Pour l'année 2019, c'est bien sûr une projection. J'ose espérer que l'annonce de la cession ne troublera pas le fonctionnement des cliniques et ne diminuera pas l'engagement du personnel...

Mais en aucun cas, il n'y a eu de subventions ou de prêt, comme cela peut arriver dans certaines mutuelles. Rien dans les comptes d'ADREA Mutuelle n'indique de subvention au GHM. La seule apparition dans les comptes du GHM depuis plusieurs années, est pour indiquer qu'un administrateur d'ADREA Mutuelle en est le président. La remise des taxes foncières est du fait de la SCIMI, non d'ADREA Mutuelle.

Le projet de cession.

Les établissements du GHM sont très chers aux Grenoblois, et particulièrement aux mutualistes. Beaucoup de Mutuelles ont participé à la création du GHM, je peux citer la mutuelle SCHNEIDER Electrique, mais aussi la MGEN et d'autres, qui ont participé à la mesure de leurs moyens, par l'achat de lits, par l'achat d'équipements au long des 60 ans d'existence de ces cliniques. Contrairement à ce que raconte Brothier, il y a bien d'autres mutuelles intéressées, mais il ne veut pas en entendre parler. Au dernier CA de la MFI-SSAM, le représentant de Viasanté a confirmé l'intérêt de sa Mutuelle pour le GHM. D'autres aussi ont manifesté leur intérêt.

Mais Brothier ne veut pas de concurrence au CA de l'UMGGHM, il ne veut pas perdre sa majorité.

Les cliniques ont été construites par TOUS les mutualistes, avec l'aide de la FNMF. Ce que nos mutualistes ont mis 60 ans à construire, P. Brothier veut aujourd'hui le brader au privé lucratif. D'après lui, seul le privé lucratif peut équilibrer les comptes du GHM, car il ne serait plus en statut d'ESPIC. Il serait donc libre de ses tarifs, et déchargé de la prise en charge par l'établissement des dépassements d'honoraires des praticiens libéraux. Cette idée est insupportable aux vrais mutualistes du département. Il n'y aurait plus alors que Grenoble que des cliniques privées à but lucratif : Belledonne, racheté récemment par le groupe C2S, la Clinique des Cèdres à Echirolles, et l'ex GHM. Plus de concurrence avec des ESPIC, et donc rien pour freiner l'envol des dépassements d'honoraires. Et que dire alors d'un service de soins accessibles à tous, hors l'hôpital, quel que soit le montant de nos ressources. Le président Brothier a-t-il évalué le coût des dépassements d'honoraires que sa mutuelle devrait alors rembourser?

Comme vous l'avez entendu, P. Brothier parle de risque prudentiel pour justifier la vente. A la question "A combien est évalué le risque prudentiel pour Adrea Mutuelle", P. Brothier bredouille et ne répond rien, malgré cette question posée depuis le 21 février et à plusieurs reprises. Ce n'est donc pas ce risque prudentiel la raison du projet de cession, même si, comme on l'a vu plus haut, la prise en charge des dépassements d'honoraires est à prendre en considération.

Si risque prudentiel avéré il y a, il doit être provisionné. Jamais, dans les comptes d'ADREA Mutuelle, ce risque n'est mentionné ni provisionné.

Non, la raison, c'est que, avant la fusion dans AESIO, P. Brothier, qui souhaite être président de cette nouvelle entité, formée de la réunion de 3 Mutuelles, Adrea Mutuelle, Aprivia, et Eovie MCD, voudrait relever le niveau de fonds propres d'ADREA Mutuelle, qui a fortement baissé depuis quelques années. Je n'ai plus les données antérieures à 2015.

Même si les fonds propres ont augmenté en 2018 malgré un résultat net négatif de 6 M€ pour la branche assurance santé, vous lisez bien : pour équilibrer ses comptes ADREA a dû taper dans ses réserves 31 millions d'Euros en 2016, 5,3 Millions d'euros en 2017. La cession des activités du GHM permettrait donc de renflouer les fonds propres d'ADREA Mutuelle, avant la fusion dans AESIO.

Par ailleurs, si ce sont bien les risques prudentiels qui font peur à P. Brothier, l'article 7 des statuts de l'UMGGHM, qui mentionne la démission d'une mutuelle ou d'une union adhérente à l'UMGGHM, permet à ADREA Mutuelle de se retirer, et donc de ne plus courir de risques prudentiels de la part de l'UMGGHM. Evidemment, cela ne rapporterait rien, donc ce n'est pas envisageable selon P. Brothier.

De plus, sur le plan juridique, rien n'est tranché : ADREA Mutuelle n'est pas propriétaire du l'UMGGHM, ni même de la SCIMI.

Comment vendre quelque chose qui ne vous appartient pas, et à qui donner le produit de cette vente ?

En conclusion

Aujourd'hui, les patients du bassin Grenoblois ont encore le libre choix de leur établissement de santé:

Des hôpitaux publics du CHUGA

Les Cliniques mutualistes participant au service public hospitalier, avec le statut d'ESPIC

Des cliniques privées à but lucratif.

Pour nous, le statut d'ESPIC du GHM doit être conservé, parce qu'il est indispensable qu'il y ait une alternative à l'hôpital public, parce que les valeurs portées par le GHM correspondent à ce statut. Certes, l'équilibre financier est difficile, mais il n'est pas inatteignable : le plan de redressement initié il y a quelques années le montre. Il s'appuie sur la mise en commun de pratiques avec d'autres unions ou groupements, sur une rigueur budgétaire de tous les instants, et sur la mobilisation des praticiens, du personnel soignant et de tout le personnel. Les années qui viennent de s'écouler en sont la preuve.

Et demain, il serait dommageable pour le patient du bassin Grenoblois de n'avoir que des Cliniques Privées lucratives à opposer à l'hôpital, quand on sait la surcharge qu'il supporte déjà, et quand on imagine que, sans concurrence qui freine l'envolée des prix, le choix ne sera plus que l'hôpital pour les plus pauvres des patients, et les cliniques privées lucratives, pour les plus riches, sans avoir d'ailleurs une meilleure qualité des soins
Et en cas de vente à un privé, quid des Urgences? Quid de la Maternité.

Et combien de Mutualistes Grenoblois seraient furieux de voir cet outil qu'ils ont contribué à façonner partir au bénéfice d'intérêts capitalistiques? Ne vont-ils pas se sentir spoliés de leur bien de leur création?

Si la justification de la vente est le risque prudentiel pour ADREA, les statuts permettent à ADREA de se retirer de l'UMGGHM, et que de vrais mutualistes viennent remplacer ADREA Mutuelle au CA de l'UMGGHM.

Et espérons que la MFI-SSAM, bien que minoritaire au CA de l'UMGGHM et bien que sa présidente soit d'ADREA Mutuelle, saura tout mettre en œuvre pour éviter la vente des Cliniques Mutualistes, et au pire éviter la vente au privé lucratif.

Jérôme Alexandre, ex 2^{ème} Vice-président de la MFI-SSAM, ex administrateur UMGGHM¹

¹ Mes fonctions ont pris fin aux Assemblées générales de l'UMGGHM et de la MFI-SSAM, qui ont eu lieu le 1 juillet 2019.